



Rapport d'activité 2005-2006

*présenté par Anne-Laure Barbe
secrétaire générale*

adopté à l'unanimité par le conseil d'administration le 3 avril 2006

Sommaire

| | | |
|----|---|----|
| A. | LES TEMPS FORTS | 5 |
| | Éducation prioritaire | 5 |
| | Remplacements en 2 nd degré..... | 6 |
| | Projet académique 2006-2009 | 6 |
| | Intégration / handicap..... | 6 |
| | Sectorisation des collèges | 7 |
| | RESF..... | 7 |
| B. | LES ACTIONS | 8 |
| | Élection des représentants des parents d'élèves | 8 |
| | 1 ^{er} degré, CDEN, carte scolaire et régression | 8 |
| | Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)..... | 9 |
| | Lycées – budget de la Région..... | 9 |
| | Livres scolaires..... | 9 |
| | Bilan des affectations en 2 nd e en juin 2005 | 10 |
| | Dotation horaire globale (DHG) | 10 |
| | Lycées professionnels..... | 10 |
| | Commission Égalité-mixité | 11 |
| | Architecture-travaux | 11 |
| | Restauration, caisses des écoles, tarifs..... | 11 |
| C. | LA FORMATION ET L'INFORMATION..... | 12 |
| | Bilan du plan de formation | 12 |
| | FIP (FCPE Infos Paris) | 13 |
| | Liaisons laïques | 13 |
| | Communiqués | 13 |
| | Communication interne (électronique) et listes de diffusion..... | 13 |
| | Sites..... | 14 |
| | Dossier de rentrée | 14 |
| D. | LA PARTICIPATION AUX INSTANCES OFFICIELLES..... | 15 |
| | Commission académique sur l'absentéisme (des élèves) | 15 |
| | Observatoire des lycées | 15 |
| | Projets lycée | 15 |
| | Lycéens et apprentis au cinéma en Île-de-France | 15 |
| | Conseil Régional de l'UNSS..... | 16 |
| | Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) | 16 |
| | Commission académique d'appel en matière disciplinaire (CAAMD)..... | 16 |
| | Commissions d'appel (juin 2005) | 17 |
| | Commission académique des Langues vivantes | 17 |
| E. | LES INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES | 17 |
| | Syndicats..... | 17 |
| | OCCE | 18 |
| | MAE-RP | 18 |
| F. | LE FONCTIONNEMENT INTERNE..... | 18 |
| | Statuts..... | 18 |
| | Vie associative..... | 18 |
| | Comité régional Fcpe Île-de-France | 18 |
| | Fédération nationale | 19 |
| | Conseils d'administration élargis aux unions locales | 19 |
| | Assemblées générales des présidents | 19 |
| | Interventions dans les conseils locaux | 19 |
| | Reconstitution de l'UL8-17 | 20 |
| | Secrétariat..... | 20 |
| | Bulletin d'adhésion | 20 |
| | Séminaire | 20 |
| | Locaux rue d'Astorg | 20 |
| | Convention Ville de Paris | 20 |

Avec un changement de ministre de l'éducation nationale en même temps que de gouvernement en juin 2005, l'année 2005-2006 est marquée par l'entrée en vigueur de textes votés l'année dernière et leur mise en œuvre dans le style différencié que souhaite afficher le nouveau ministre, et que décline l'académie de Paris en ayant, pour certains sujets, la mission ou l'ambition affichée d'être « académie-pilote ».

Il en va ainsi pour la loi sur le handicap, la mise en place de collèges labellisés Ambition Réussite (CAR), le nouveau projet académique ou les contours révisés sans publicité de la dotation horaire globale.

Ajoutez à cela la prise de responsabilité de la Ville de Paris sur la sectorisation des collèges et la mise en place du goûter récréatif en maternelle.

Il manque encore au tableau succinct de cette année la suite du soutien aux lycéens poursuivis dans le cadre de leur résistance au projet de loi Fillon et le développement du Réseau Éducation sans Frontières.

2005-2006 restera dans les mémoires comme une année dure. Une année où le gouvernement choisit de répondre à la révolte sociale des banlieues et de la jeunesse, par le renouvellement de l'élitisme prétendu républicain et le rétablissement de l'apprentissage à 14 ans (orientation précoce des élèves en difficulté scolaire). Au passage, ce gouvernement n'hésite pas à dévaloriser la voie professionnelle en établissant à nouveau l'équation échec scolaire - voie professionnelle, et tire un trait sur le collège unique pour tous et la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans.

La Fcpe-Paris s'est mobilisée contre la loi dite *Égalité des chances* et son article 8 instituant le Contrat Première Embauche (CPE). Elle a participé avec le comité régional Île-de-France aux manifestations contre cette nouvelle loi, rassemblant des milliers de parents derrière le ballon jaune de la Fcpe, et a apporté son soutien aux jeunes mobilisés.

Une année très chargée donc pour les bénévoles que sont les membres des structures de la Fcpe-Paris, au CA comme dans les unions locales et conseils locaux, avec en plus, la préoccupation de renforcer et re-préciser des positions fortes pour illustrer les valeurs portées par la Fcpe : égalité de tous les jeunes en premier.

A. LES TEMPS FORTS

Éducation prioritaire

La mise en œuvre des propositions à budget constant, par redéploiement de moyens existants, avec la création des Collèges Ambition Réussite (CAR), financée par une baisse d'une demi-heure des enseignements en 5^e et 4^e, condamne d'entrée toute politique de développement de l'éducation prioritaire qui a besoin, pour véritablement décoller, d'un investissement massif.

La Fcpe s'est élevée contre cette politique estimant que substituer une logique individuelle à une logique de zone conduit à renvoyer aux seuls élèves et à leurs familles la responsabilité de leurs difficultés ou de leurs échecs, à faire comme si les problèmes de ségrégation sociale étaient indépendants

de la réussite de chaque élève, à laisser croire qu'il suffirait à un élève de faire preuve de bonne volonté, de faire des efforts, d'être méritant, pour bénéficier automatiquement du fonctionnement élitiste et méritocratique du système.

La Fcpe, sans être a priori hostile à l'idée de concentrer les moyens sur les établissements où les difficultés sont les plus grandes, ne conçoit pas que la réforme de l'éducation prioritaire ait été mise en œuvre sans bilan préalable et mise à plat complètement transparente des dispositifs précédents.

La Fcpe considère également absurde d'exclure du dispositif des établissements qui ont commencé à se redresser : en l'espèce, les progrès et les réussites sont fragiles et ont besoin d'être consolidés dans la durée.

La Fcpe est attachée à la politique compensatrice des zones d'éducation prioritaires, qui prend en compte l'ensemble des facteurs économiques, sociaux et culturels. Elle affirme que la fracture sociale est telle, même à Paris, qu'un effort sans précédent doit être fait au bénéfice de l'éducation prioritaire : les établissements situés en ZEP étant à peine mieux dotés que les établissements hors zones, il n'est pas étonnant que la situation n'ait pas sensiblement évolué.

Remplacements en 2nd degré

Au 1^{er} janvier 2006, les protocoles de remplacement des absences prévisibles de courte durée préconisés depuis la rentrée par l'académie sont devenus obligatoires (selon l'académie, 30 % des établissements en avaient rédigés au 31 décembre 2005). En janvier, rien n'est résolu : compte tenu de l'hostilité générale des enseignants envers les protocoles, il y a toujours autant d'absences de courte durée non remplacées et de remplacements successifs pour les absences de plus de 15 jours.

Les protocoles lorsqu'ils existent sont-ils appliqués ? Les chefs d'établissement imposent-ils les remplacements ? Au vu des remontées des conseils locaux, rien n'est moins certain.

Sujet connexe : les fermetures précoces et la fin des cours début juin dans les lycées et les cités scolaires sont toujours d'actualité malgré les interventions de la Fcpe depuis deux ans auprès de la Maison des examens. La réponse est toujours la même : faute de moyens et de lieux, c'est aux chefs d'établissement de s'organiser pour qu'il y ait le moins de gêne possible pour les élèves. Et les professeurs sont absents pour la surveillance et la correction du bac !

Projet académique 2006-2009

Fin septembre 2005, l'Académie de Paris a soumis un pré-projet académique à ses partenaires, en leur accordant royalement trois semaines pour remonter leurs observations...

Au CDEN de janvier 2006, le projet, très critiqué, n'a pas été voté : il entrera en vigueur sans l'aval du CDEN.

La Fcpe a estimé que, si les objectifs du projet ne sont pas inintéressants, aucun moyen n'est prévu pour les réaliser, et que les indicateurs (limités aux résultats des évaluations et des examens) ne marquent aucun progrès dans l'adaptation du projet aux spécificités parisiennes.

La Fcpe s'intéressera de près à la déclinaison dans les écoles et établissements de ce projet académique en projets d'établissement et projets d'écoles.

Intégration / handicap

L'année 2005-2006 a été marquée par la mise en place au 1^{er} janvier 2006 de la loi du 11 février 2005.

La fin des CCPE et de la CCSD

Le sigle AIS (adaptation et intégration scolaire) devient ASEH (accueil scolaire des élèves handicapés).

L'entrée en application de la loi, dont les décrets d'application se sont fait attendre, a créé la confusion, entretenue par les ordres et contre-ordres de l'Académie de Paris sur la fin annoncée des CCPE¹ et de la CCSD². A l'heure actuelle, quelques CCPE fonctionnent encore : jusqu'à quand ? Nul ne le sait.

La Fcpe se trouve aujourd'hui avec une représentation réduite dans les diverses instances et dispositifs, comme la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). La place de l'Éducation nationale étant également réduite, l'action de la Fcpe en est amoindrie d'autant, notamment dans le domaine de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Signe des temps, la Ville (département) de Paris, dans le cadre de la préparation du schéma directeur sur le handicap, a créé divers groupes de travail, en oubliant d'en constituer un sur l'école ! La Fcpe a écrit à la Ville pour protester, sans suite jusque-là. Pourtant, la loi de 2005 élargit les

¹ Commission de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

² Commission de circonscription du second degré

compétences de la Ville et du Département pour ce qui concerne la scolarisation des enfants.

La mise en place de nouveaux dispositifs

Une nouvelle instance la CDAPH³ remplace désormais la CDES⁴ et la COTOREP. La Fcpe y dispose d'un siège, mais elle est tenue à l'écart de toutes les commissions de préparation des dossiers au sein de la MDPH, sauf si un parent la sollicite pour l'accompagner. La Fcpe a toutefois obtenu de la Ville l'engagement de transmettre systématiquement aux parents d'élèves handicapés les coordonnées des associations de représentants de parents d'élèves qui peuvent les accompagner.

Une nouvelle commission, la CDOEA⁵ remplace la CCSD. La Fcpe-Paris y dispose d'un titulaire et deux suppléants. Cette commission siège sous la tutelle de l'Académie et propose l'orientation des enfants « inadaptés » vers les SEGPA⁶ et EREA⁷.

La poursuite d'une politique à moyens constants

Depuis quatre ans l'Académie de Paris applique l'austérité gouvernementale, c'est-à-dire une politique à moyens constants pour l'ASEH : redéploiement et réduction des moyens du RASED, remplissage des CLIS⁸ et des UPI⁹. Le manque de bilan pédagogique qualitatif de ces dispositifs, malgré nos demandes incessantes, crée un véritable trou noir sur leur efficacité.

La Fcpe a par ailleurs participé au Forum sur l'intégration, organisé par la Ville les 28 et 29 octobre 2005.

³ Commission départementale d'autonomie des personnes handicapées

⁴ Commission départementale de l'éducation spécialisée

⁵ Commission départementale d'orientation de l'enseignement adapté

⁶ Section d'enseignement général et professionnel adapté

⁷ Établissement régional d'enseignement adapté

⁸ Classe d'intégration scolaire

⁹ Unité pédagogique d'intégration

Commission AIS

La commission AIS s'est réunie une fois par mois depuis septembre sur des ordres du jour bouleversés l'annonce de l'application de la loi de 2005 : l'essentiel du travail a porté sur la loi et ses conséquences sur les actions des parents. Les adhérents ont été informés au fur et à mesure via Liaisons laïques et le site Internet. Un colloque organisé à l'initiative de l'UL-centre (mai 2006) permettra de faire le point. Un questionnaire sur la qualité pédagogique d'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles est en cours d'élaboration. Une formation sur les nouvelles instances ASEH est prévue en juin, et l'édition d'un guide aux parents sur les nouveaux dispositifs est en chantier.

Sectorisation des collèges

Nouveauté de l'année : conséquence de la loi de décentralisation, la sectorisation est désormais du ressort de la Ville de Paris (conseil général) et non plus de l'Académie, laquelle reste néanmoins maître de l'affectation des élèves.

La Fcpe a participé, avec des représentants des UL concernées, aux quatre réunions préparatoires, organisée par « bassins géographiques » par la Ville (*cf. FIP 62*), de même qu'à la réunion d'octobre, regroupant la Ville, l'Académie, les chefs d'établissement et les fédérations de parents d'élèves (*cf. FIP 60*).

Peu de modifications des secteurs en cette année de transition : la Fcpe attend de la Ville une politique volontariste en faveur de la mixité sociale dans les collèges.

RESF

Créé à l'été 2004, le Réseau Éducation sans Frontières est un collectif de quelque 80 associations, dont la Fcpe, créé pour aider les jeunes majeurs scolarisés et les familles ayant des enfants scolarisés, en situation irrégulière.

L'action de Resf75, antenne parisienne du réseau, s'est développée fortement cette année en partie grâce à l'implication des adhérents Fcpe. Pour répondre aux besoins croissants des familles ou des jeunes menacés, des

antennes correspondant à un ou plusieurs arrondissements (20^e ; 19^e ; 8, 9, 17 et 18^e ; 13, 14 et 15^e ; 1^{er} à 4^e) proposent des permanences juridiques et mettent en place des comités de soutien dans les établissements scolaires. La Fcpe a également proposé aux élus dans les conseils d'école et d'administration une motion de soutien aux élèves et parents d'élèves sans papiers, votée dans de nombreux établissements.

Avec les affiches du Resf75 et la médiatisation, notamment des parrainages républicains organisés dans les mairies des 20^e, 12^e et 13^e, le réseau commence à être bien connu. La mobilisation a permis quelques succès, souvent fragiles (expulsion annulée, mais pas de titre de séjour délivré).

Cependant, la circulaire du 31 octobre du ministère de l'Intérieur, qui invite à surseoir aux expulsions jusqu'à la fin de l'année scolaire, laisse craindre une recrudescence des expulsions dès le 1^{er} juillet : une échéance que la Fcpe prépare avec le Resf75.

B. LES ACTIONS

Élection des représentants des parents d'élèves

Le vote des deux parents, entré en application en 2004, pose toujours problème : l'enregistrement des coordonnées des deux parents quelle que soit la situation familiale n'est pas systématique (avec des fiches-élèves en début d'année qui y invitent).

A la Fcpe, qui relevait l'absence de bureau des élections dans certaines écoles, l'inspecteur d'Académie a promis une circulaire préconisant sa mise en place à l'occasion du 3^e conseil d'école.

Enfin, la commission de validation des résultats des élections s'est - pour la première fois - réunie à l'Académie.

Les résultats ont été publiés dans Liaisons laïques de février 2006.

1^{er} degré, CDEN, carte scolaire et régression

Dans un contexte peu positif, la carte scolaire régresse encore cette année, en épargnant un peu l'Est de Paris, mais tapant dur sur l'Ouest.

Au CDEN¹⁰ de mars, la Fcpe s'est fait l'écho des revendications des nombreuses délégations d'écoles reçues lors du CTP¹¹ et du CDEN. La Fcpe a également fermement dénoncé le changement intempestif de calendrier, supprimant le CDEN de juin. Elle a de nouveau réclamé l'annulation de la modification unilatérale de l'augmentation du seuil de fermeture de 26 à 27 en élémentaire hors ZEP.

L'Académie se félicite d'avoir obtenu une dotation supplémentaire de 9 postes, afin, dit-elle, de scolariser davantage d'élèves de moins de 3 ans. Or, ces 9 postes compensent tout juste l'affaiblissement de la brigade de remplacement décimée depuis la rentrée 2005. Et l'on craignait le pire à juste titre car l'ensemble des mesures programme et propage l'écho de la violence du discours ministériel. Elles prolongent la politique de restriction de ces dernières années, d'appauvrissement progressif du service public d'éducation, s'inscrivant pleinement dans les orientations ministérielles (loi Fillon, loi sur le handicap, loi de finance-LOLF).

Lors du CDEN du 15 mars, l'inspecteur d'Académie a concédé l'abandon de quelques fermetures, la transformation en blocage (vérification des effectifs en septembre) de quelques autres, et accordé 6 ouvertures et 4 nouvelles ouvertures conditionnelles par rapport à ses propositions initiales. Globalement, le bilan des mesures est de 29 fermetures et 27 ouvertures soit moins 2 classes pour au moins 1500 élèves de plus à la rentrée. L'Académie diffère à la rentrée les mesures d'ajustement - au moins 26 écoles concernées - mais les postes correspondants sont d'ores et déjà inscrits au mouvement. Elle compte ainsi optimiser l'utilisation des postes.

¹⁰ Conseil départemental de l'Éducation nationale

¹¹ Comité technique paritaire

L'école maternelle reste étrangement absente des discours officiels alors qu'elle est pour de nombreux enfants le lieu de l'affermissement du langage et de la première rencontre avec la culture écrite, le premier maillon indispensable de la socialisation scolaire.

Parents et enseignants ont réclamé une dotation supplémentaire, pour ouvrir des classes ou les maintenir, pour scolariser les enfants handicapés et pour apporter le soutien nécessaire aux enfants qui en ont besoin.

La Fcpe, avec les syndicats enseignants, prépare et encourage les mobilisations dans les écoles pour éviter une rentrée catastrophique.

Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

La Fcpe a été interpellée par plusieurs UL et conseils locaux sur la mise en place dans les écoles parisiennes du PPMS. Les questions de sécurité demandent à être traitées sérieusement et le PPMS doit être mis en place : le cas échéant, les parents peuvent saisir l'EN¹².

La Fcpe nationale participe aux travaux de l'Observatoire National de la Sécurité des Établissements Scolaires (ONSES), lequel est à l'origine du PPMS. Pour se renseigner, plusieurs sites sont répertoriés sur le site de la Fcpe-Paris.

Lycées – budget de la Région

Le CIAEN¹³ est l'équivalent au niveau de la Région du CDEN. Il réunit des représentants des trois académies de l'Île-de-France : Paris, Créteil et Versailles. Il adopte notamment le budget consacré aux lycées par la Région.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, décentralisation oblige, les TOS¹⁴, sont gérés par la Région et une convention doit être signée avec les EPLE. Il en est de même pour la restauration scolaire en lycée.

¹² Inspecteur de l'Éducation nationale

¹³ Conseil inter-académique de l'Éducation nationale

¹⁴ Personnel technique, ouvrier et de service

Si Paris n'est pas concerné par la construction de lycées, la capitale compte en revanche 30 cités scolaires sur les 49 de la Région : leur partition (qui ne répond pas à la demande de partition pédagogique de la Fcpe-Paris) fait l'objet de discussions intenses. Quant au devenir des lycées municipaux parisiens (professionnels), il y a concertation entre les différents services, dit la Région, sans autre commentaire : la mairie et la Région ne pourront plus feindre leur ignorance des éventuels transferts.

A noter également, une augmentation de 6,5 € par élève du budget « communication » pour faire face aux frais de l'ADSL, des appels sur portables, des affranchissements (bulletins trimestriels, élections, etc.) – lesquels, faut-il le rappeler, n'ont pas à être payés (enveloppes timbrées) par les parents.

Livres scolaires

Répondant à la Fcpe, la Région a précisé que seuls les manuels des enseignements obligatoires et en tronc commun sont financés (les boursiers ont droit à la gratuité de tous leurs manuels, options comprises). Chaque établissement a reçu 10 € par élève pour le renouvellement des livres (changement de programmes, livres non rendus ou abîmés, etc.) et il leur est possible de se faire rembourser sur facture les dépenses supplémentaires. Ce financement est renouvelable tous les ans.

Distribution et retour des livres : la Région a adressé un courrier aux proviseurs spécifiant que les élèves de terminales devaient pouvoir conserver leurs livres jusqu'à la fin de leurs révisions pour le bac. Les livres non rendus en terminale ne représentaient en 2004 que 6 % pour l'ensemble l'Île-de-France. Pour la distribution, charge dont se plaignent souvent les personnels des lycées, la Région met à leur disposition un budget complémentaire pour embaucher ponctuellement des vacataires. Elle note qu'il y a eu très peu de demandes...

Rappel : en collège, les cahiers d'exercice sont considérés comme des manuels scolaires et doivent à ce titre

être intégrés à la commande de l'établissement.

Bilan des affectations en 2nde en juin 2005

Dans l'ordre, les commissions traitent des affectations en lycées généraux, en sections temps aménagés, puis en sections européennes - pour que les élèves non retenus dans ces filières puissent revenir dans le circuit « normal » et faire valoir leur 1^{er} choix, ensuite les filières dites particulières comme le théâtre, les arts plastiques ou le sport.

Les représentants de la Fcpe se sont retrouvés comme d'habitude pour 2 ou 3 journées marathon de « grand marché aux élèves ». Même si certaines règles sont respectées, de nombreux dossiers sont affectés au gré des places disponibles dans les lycées les moins demandés. En découlent des situations subversives, des familles faisant la queue à l'Académie jusqu'à mi-juillet sans toujours trouver une solution : aucune information n'est donnée par l'académie avant la rentrée, la dernière commission d'affectation a eu lieu le 29 août. C'est donc la Fcpe qui a conseillé les familles et qui est intervenue auprès de l'inspecteur... jusqu'à mi-septembre.

La Fcpe participe aussi à toutes les commissions du mois de juin pour les différents niveaux en lycées professionnels.

Dotation horaire globale (DHG)

Pas de révolution pour la DHG attribuée aux lycées. Pour mémoire, la dotation des lycées est toujours calculée à la structure – nombre de classes – contrairement à celle des collèges, calculée au nombre d'élèves, mode de calcul fortement contesté par la Fcpe.

Pour les collèges, l'académie a confirmé, au CDEN de mars, son orientation se traduisant, de son point de vue, par une diminution des moyens inférieure à celle des effectifs : en 3 ans, 229 postes en moins (- 2% de DHG) pour 2712 élèves en moins (- 4 %). La Fcpe a contesté cette vision qui masque les grandes difficultés rencontrées par les établissements, qui met de facto en cause les double-

ments, les actions de soutien... Prolongeant les nombreuses motions contre la DHG dans les collèges, la Fcpe a soumis au vote des membres du CDEN un vœu rejetant totalement la dotation horaire des collèges et demandant à l'Académie de revoir sa copie. Ce vœu a été adopté à la majorité.

Nouveauté cette année, spécifique à l'Académie de Paris, toujours pilote pour brouiller les cartes, la dotation documentation (heures de CDI) a été intégrée à la DHG, sans préavis : les chefs d'établissement l'ont appris en recevant leur dotation. Le risque de suppression ou de réduction à terme de postes de documentaliste n'est pas mince et la Fcpe y sera attentive.

Lycées professionnels

Ader/Diderot

Suite au déménagement de l'ancien lycée Ader vers le lycée Diderot, la rentrée a été retardée : les professeurs de la SEP¹⁵ ont découvert le jour de la rentrée qu'il fallait encore réinstaller le matériel, travail énorme pour la section horlogerie par exemple, et la direction a envoyé tout le monde en stage : où et comment ? Le problème a été laissé aux élèves et à leurs familles. Les enseignements généraux ont débuté avec un mois de retard, et les enseignements professionnels en novembre, malgré les actions des parents du lycée et les interventions du CDPE auprès du rectorat.

EREA Jean-Jaurès

Pour la première fois depuis très longtemps à Paris des professeurs ont usé de leur droit de retrait pour des raisons de violences dans leur établissement, où se côtoient enseignement spécialisé et enseignement professionnel. La Fcpe a soutenu les professeurs et les familles qui réclament, en vain à ce jour, un éducateur, des surveillants et des enseignants spécialisés.

¹⁵ Section d'enseignement professionnel

Commission Égalité-mixité

Groupe de travail effervescent l'an dernier, au point mort cette année. L'abandon des projets académiques d'informatisation de l'affectation en seconde GT (cf. *Observatoire des lycées*) explique-t-il la désaffection des adhérents ?

Architecture-travaux

Au cours de cette année 2005 - 2006, la commission s'est consacrée :

- au suivi du problème des toilettes scolaires,
- à l'examen des problèmes des conseils locaux en matière de travaux et d'architecture,
- au résultat de l'audit sur l'accessibilité des écoles parisiennes.

Les toilettes scolaires

Année décevante du point de vue de la relation avec la Ville de Paris : aucune communication, pas de réunion du groupe de travail. Par contre des conseils locaux se sont mobilisés, ont lancé une enquête dans leur école et ont analysé les résultats.

La Fcpe a continué à communiquer avec les conseils locaux, répondu aux questions des journalistes et écrivains, et informé régulièrement les adhérents à travers Liaisons laïques.

Audit sur l'accessibilité des écoles parisiennes

La Fcpe considère que l'accessibilité des locaux scolaires aux enfants porteurs d'une pathologie physique ou sensorielle est importante pour leur inclusion en milieu ordinaire tout comme l'aménagement du trajet entre l'école et le domicile.

La Fcpe a écrit à plusieurs reprises à la Ville pour demander une participation et plus de concertation sur l'audit d'accessibilité des écoles. Sans jamais répondre, la Ville a finalement dévoilé en novembre 2005 son audit et ses propositions de travaux pour un certain nombre d'écoles. Elle a promis à cette occasion un prochain audit sur les collèges.

Le résultat de l'audit mené en 2004-2005 sur l'ensemble des écoles pari-

siennes a été analysé. Le détail du programme de travaux qui devrait permettre de doubler le nombre d'écoles accessibles d'ici 2007 et de le tripler d'ici 2010 (44 puis 98 puis 134 sur 687) n'est pas encore connu.

Réunions de la commission

La Commission s'est réunie en novembre et en mars. L'un des sujets récurrents reste le problème des toilettes : l'enquête toilettes reste un bon moyen de sensibiliser les parents et de faire réagir la direction de l'établissement.

Restauration, caisses des écoles, tarifs

Sur ce sujet, le début de l'année a été marqué par la mise en place en maternelle par la Ville de Paris du « goûter récréatif », dispositif permettant aux élèves de maternelle qui restent après l'école dans le temps péri-scolaire de bénéficier d'un même goûter (jusqu'à chacun devait l'apporter) aux apports nutritifs équilibrés et d'une animation de qualité.

De nombreux couacs ont émaillé le lancement de cette nouvelle formule, à commencer par le retard pris pour la mise en place (13 arrondissements sont aujourd'hui concernés), la confusion qui a régné sur les modalités d'inscription à ce goûter (que certains ont été jugées bien trop strictes par rapport aux usages antérieurs), l'incertitude sur ce qu'apportait cette nouvelle formule par rapport aux arrangements qui pouvaient exister jusque-là dans certaines écoles. Le goûter récréatif est parfois apparu comme une façon de faire payer un service jusque-là gratuit, la garderie de fin d'après-midi.

La Fcpe défend le goûter récréatif parce qu'il permet à tous les enfants de bénéficier d'une même prestation spécifiquement étudiée (et fournie par la caisse des écoles), d'un goûter « frais » (pas après une journée dans un sac ou un petit cartable) et pour qu'il n'y ait plus de disputes, de chapardages...

La communication de la Ville a été particulièrement mauvaise sur ce dossier - sur la mise en place technique mais aussi sur l'usage de la somme payée par les familles. La Fcpe a, à

chaque étape, demandé des explications et fait des propositions, notamment pour assouplir le dispositif. Une réunion de bilan a eu lieu, et devrait aboutir à un dispositif plus clair, plus simple, plus lisible et plus souple dès la rentrée.

Les États généraux de la restauration scolaire

La Fcpe a participé à ces États généraux organisés par la Ville en octobre 2005. Les débats se sont déroulés autour de thématiques très générales. La création d'une instance parisienne de concertation et de proposition où la Fcpe sera représentée a été annoncée.

Les propositions de la commission restauration ont été largement diffusées par le biais d'une synthèse remise dans les dossiers des participants.

Commission

Cette année la commission restauration s'est réunie autour de la question du goûter en maternelle et des statuts des caisses des écoles.

Audit

La Fcpe-Paris a été longuement écoutée par l'inspection générale de la Ville lors de l'audit sur les caisses des écoles et nombre de nos remarques concordent avec les conclusions des inspecteurs.

C. LA FORMATION ET L'INFORMATION

Bilan du plan de formation

Pour la quatrième année consécutive, la Fcpe a mis en place un plan de formation, animé par un ou des administrateurs bénévoles, décliné tout au long de l'année scolaire. Les séances sont ouvertes à tout adhérent à jour de sa cotisation.

Conformément à l'objectif annoncé, les formations ont permis aux participants de découvrir, d'affiner ou de conforter leur connaissance des dispositions législatives nécessaires pour faire face à leurs engagements en tant que parents Fcpe, dans les différentes instances de

l'Éducation nationale, et d'acquérir les outils pour animer efficacement un conseil local.

Les formations se décomposent en quatre cycles :

- La « formation initiale », destinée aux responsables (ou futurs responsables) des conseils locaux ou unions locales.
- La « formation complémentaire 1^{er} degré », destinée aux parents d'élèves élus dans le 1^{er} degré.
- La « formation complémentaire 2nd degré », destinée aux parents élus dans des instances du 2nd degré.
- La « formation transversale », proposée « à la demande » - qui n'a suscité aucune demande...

Bilan quantitatif

Dix séances ont été programmées - une séance doublée (commission d'appel), et une annulée, faute d'un nombre suffisant d'inscrits (responsable "bureau"). 141 personnes ont assisté aux séances soit une moyenne de 14 personnes par séance (entre 9 et 21), ce qui constitue une présence honorable. Les séances, programmées le mardi de 20 h à 22 h, se sont déroulées pour la plupart rue d'Astorg : cela a permis à de nombreux adhérents de découvrir le local et de faire connaissance avec les administrateurs présents aux séances.

Bilan qualitatif

Toutes les séances ont fait l'objet d'une évaluation dont il ressort une appréciation globale positive notamment sur les sujets très techniques (DHG) où la présence "d'intervenants spécialistes" (bénévoles) se révèle très utile (cas concrets et exercice pratique). A chaque séance, sont rappelées les valeurs du parent d'élève adhérent à la Fcpe (nos devoirs), ainsi que notre participation aux différents niveaux de représentation (nos droits). Des documents complets sont remis aux présents, et partiellement mis en ligne (rubrique formation de la boîte à outils).

Commentaire : on peut regretter que de nombreuses questions arrivent au

secrétariat du CDPE juste après des formations où les parents auraient eu la réponse à ces questions.

Enfin, les frais engagés pour les formations ont été partiellement remboursés par le FNDVA¹⁶).

Perspectives : une vraisemblable reconduction du plan de formation, la présence systématique d'un intervenant dans les "formations techniques", une interface plus moderne pour la présentation des sujets (vidéo projecteur), l'ajout au programme d'une formation sur le fonctionnement de l'Accueil Scolaire des Enfants Handicapés.

FIP (FCPE Infos Paris)

Parution et volume un peu aléatoire... comme tous les ans : les administrateurs (bénévoles, nous ne le rappellerons jamais assez) qui parviennent à se libérer pour assister aux réunions académiques et autres – rarement programmées à des heures compatibles avec les horaires de travail des parents - ont peu de temps pour, de surcroît, rendre compte de ces réunions. La réflexion sur le volume et la périodicité de FIP reste d'actualité.

Liaisons laïques

Liaisons laïques poursuit ses efforts sans pour autant trouver sa vitesse de croisière. Des difficultés dans la régularité de parution demeurent. La diffusion moyenne par numéro reste supérieure à 8.500 exemplaires. Même si le nombre des abonnés non adhérents est en légère augmentation, on peut regretter que ces derniers ne soient pas plus nombreux encore. Le courrier reçu, les réactions spontanées enregistrées par les animateurs de Liaisons laïques montrent l'intérêt constant que ses lecteurs portent à la revue. Sur son contenu, il faudra renforcer le soin apporté à l'équilibre de la mise en page, être plus attentifs à la bonne compréhension des articles, que la lecture soit aisée, que le sens des mots apparaisse clairement, que la syntaxe soit respectée.

¹⁶ Fond National pour le Développement de la Vie Associative

Communiqués

Douze communiqués ont été publiés cette année par la Fcpe-Paris, sur les grands sujets de préoccupation des familles et de notre fédération, la moitié en réaction à la politique de conspiration contre le secteur public d'éducation : la carte scolaire impossible, la réduction des moyens administratifs et d'enseignement octroyés par un gouvernement qui persiste à arracher aux élèves les plus démunis les possibilités d'instruction les plus urgentes. La Fcpe-Paris s'est également exprimée sur l'appui que la fédération entend apporter aux lycéens engagés dans les luttes du printemps 2005 et de l'hiver 2006. La prise de position sur le projet d'installation d'un contrôle biométrique à Maurice-Ravel a ouvert un vaste débat sur un sujet de société. Enfin, il est à noter le relais du communiqué de l'UL11 sur la politique de sectorisation dans le quartier de Belleville.

Communication interne (électronique) et listes de diffusion

Dans la continuité de l'année précédente et des décisions prises par le conseil d'administration, la communication électronique de la Fcpe Paris a été structurée autour d'un message hebdomadaire adressé aux membres de bureaux de conseils locaux (Fcpe Info Hebdo) et de messages ponctuels (Fcpe Flash Info) adressés aux membres de bureaux 1^{er} ou 2nd degré suivant les sujets, voire, pour certains enjeux majeurs, directement aux adhérents.

En cohérence avec notre mode d'organisation fédérale, il a été régulièrement rappelé que la communication aux adhérents est du ressort des conseils locaux. C'est aux bureaux des conseils locaux qu'il appartient d'organiser la rediffusion des informations qu'ils reçoivent à leurs adhérents. Tous les adhérents ont par ailleurs accès, via la boîte à outils du site de la Fcpe-Paris, à tous les messages hebdomadaires (Fcpe Info Hebdo) qui y sont mis en ligne dès leur envoi par mail.

Des listes de diffusion ont aidé à l'animation des principales commissions (cantine, architecture-travaux,

AIS). Une revue de presse aléatoire à destination des unions locales est toujours diffusée sur la liste *actu*.

Les listes de diffusion créées l'année dernière pour les unions locales qui l'ont demandé ont continué à fonctionner (activement pour 5 d'entre elles). Ces listes, constituées des membres des bureaux des conseils locaux par arrondissement, sont destinées à aider les unions locales à transmettre les informations locales complémentaires des messages de la Fcpe-Paris.

Sites

Site de la Fcpe Paris

Le site de la Fcpe Paris a conservé sa structure établie en 2004 et a été régulièrement mis à jour par les trois administrateurs qui en ont la charge ainsi que par le secrétariat du CDPE.

Il a permis, en particulier, de fédérer et de relayer les différentes initiatives locales autour des sujets d'actualité : problèmes de rentrée, carte scolaire, DHG, CPE.

Les pages « dossiers » ont peu évolué. L'appropriation par les administrateurs concernés reste un axe à renforcer.

La boîte à outils s'est enrichie de nombreux documents de référence, des documents de travail transmis par la Ville et l'Académie, ainsi que des supports des formations proposées aux adhérents.

Le site a également relayé de nombreuses pétitions en faveur d'enfants de sans papiers proposées par des conseils locaux et/ou par RESF.

Un forum a été à nouveau testé sur le sujet de la sectorisation des collèges ainsi que pour proposer différents sondages ; il n'a quasiment pas été utilisé. Cet espace d'échanges pourtant demandé par des adhérents reste à revoir sur le fond comme sur la forme.

Site collectif des conseils locaux

Le site collectif de conseils locaux, développé sous SPIP, n'a toujours pas pu être amélioré faute des compétences techniques nécessaires. Il est cependant désormais la "porte d'accès" des 67 sites (connus) développés par les conseils locaux et les unions loca-

les, qu'ils soient hébergés sur le site collectif ou qu'ils disposent de leur propre hébergement.

Une formation a été proposée fin 2005 pour le site collectif et quelques nouveaux conseils locaux y ont ouvert leur espace. A ce jour on peut considérer qu'une dizaine de conseils locaux se servent de manière active de l'espace dont ils disposent sur le site collectif.

Le site collectif sert par ailleurs désormais, grâce aux fonctionnalités de signatures en ligne de SPIP, à héberger les pétitions proposées par les conseils locaux (principalement concernant des élèves ou des parents d'élèves sans papiers), et par le RESF. De début janvier à fin mars, plus de 1600 signatures sur l'ensemble des pétitions proposées ont été collectées par ce biais.

Des contacts ont été pris ponctuellement avec des webmasters de sites de conseils locaux (hébergés sur le site collectif ou autonomes) afin de rappeler quelques règles concernant la diffusion des informations sur Internet (informations nominatives en particulier).

La fréquentation du site

(site CDPE + site collectif)

| | 2003 | 2004 | 2005 |
|-------------------|--------|---------|---------|
| Nb de visiteurs | 62 000 | 105 000 | 153 000 |
| Moyenne mensuelle | 5200 | 8 700 | 12 800 |

La fréquentation augmente toujours : le site est désormais un vecteur incontournable de la communication du CDPE vers les parents d'élèves et les acteurs de l'éducation.

Le site collectif doit poursuivre son développement pour favoriser la mutualisation des expériences entre conseils locaux.

Dossier de rentrée

Suite au travail fourni en 2004 sur la communication entre les différentes instances internes à la Fcpe-Paris, pour faciliter leur action vers les conseils locaux, un dossier de rentrée à l'attention des UL a été créé. Il re-

groupe les documents utiles au bureau des unions locales.

Des permanences assurées le samedi par les administrateurs en juin, juillet et juste avant la rentrée ont permis aux représentants des établissements de venir récupérer le « matériel de rentrée ». 18 conseils locaux ne sont jamais venus récupérer leur dossier.

D. LA PARTICIPATION AUX INSTANCES OFFICIELLES

Commission académique sur l'absentéisme (des élèves)

N'a jamais été convoquée par l'Académie depuis sa mise en place il y a un peu plus d'un an...

Observatoire des lycées

Après l'enterrement de l'informatisation des affectations en seconde GT (générale et technologique) par le recteur Quenet en octobre 2004, l'observatoire des lycées, instance d'information, de discussion et de suivi, mis en place à la demande de la Fcpe-Paris en 2001, a lui aussi sombré corps et biens. L'ancien inspecteur du 2nd degré l'a sans doute caché dans ses bagages en quittant l'académie de Paris : M. Vrand, nouvel inspecteur, comme M. Blanchard, nouveau directeur de l'Académie, ont affirmé en ignorer jusqu'à l'existence.

Projets lycée

Les lycées de région Île-de-France ont la possibilité de faire financer des projets (jusqu'à 10 000 €) par celle-ci. Les dossiers doivent être validés par le conseil d'administration avant examen en commission. La commission est composée d'un élu de la Région, d'un représentant des proviseurs, d'un représentant des rectorats et d'un représentant des associations représentatives des parents d'élèves (Fcpe-Peep-Unapel).

En 2005-2006, la commission de validation s'est réunie 3 fois et a examiné près de 280 dossiers provenant entre autres de 44 lycées parisiens (certains lycées ont pu déposer plusieurs demandes). Plus du tiers des demandes ont été rejetées car hors critères ou

concernant le financement de voyages scolaires "rhabillés". Il est bon de rappeler que la région Île-de-France n'est pas une agence de voyages et qu'un projet peut (doit) avoir d'autres finalités.

Lycéens et apprentis au cinéma en Île-de-France

Le Conseil Régional d'Île-de-France aide au financement de « Lycéens et apprentis au cinéma en Île-de-France ». La Fcpe participe chaque année au comité de pilotage. Grâce à son bilan positif, ce dispositif en place depuis quatre ans sera reconduit l'année prochaine.

Pour l'année scolaire 2004-2005, 194 lycées et 20 CFA se sont inscrits au dispositif, preuve de la grande implication des enseignants et des responsables administratifs qui inscrivent le dispositif dans le projet d'établissement.

Les niveaux et filières des lycéens et apprentis sont répartis comme suit : 2nde générale : 9050 élèves, 1^{ère} générale : 2674 élèves, terminale générale : 1268 élèves, classes professionnelles : 3073 élèves, apprentis : 1241.

Dans l'Académie de Paris, les interventions ont, comme l'année dernière, été associées systématiquement aux projections en salle. La coordination régionale organise une présentation d'environ 20 minutes, effectuée par un professionnel du cinéma. Pour l'année scolaire 2004-2005, 70 interventions ont été organisées pour les lycéens et les apprentis. 68,7 % des enseignants ont un avis positif sur les interventions avant le film.

Les salles de cinéma partenaires soulignent en premier lieu que le dispositif permet de sensibiliser des lycéens et des apprentis à « un autre cinéma », films du patrimoine et documentaire ; elles considèrent que cela peut conduire les élèves à une diversification de leurs futurs choix.

Pour l'année 2005-2006, la fréquentation est en augmentation.

Le dispositif fait désormais partie des actions majeures, en nombre de participants et en qualité d'action culturelle (évaluée par leurs usagers, ensei-

gnants, élèves et directeurs de salles) du secteur de l'éducation à l'image, aux côtés des dispositifs antérieurs, *École et cinéma* et *Collège au cinéma*.

Inscriptions entre mai et septembre : contact@acrif.org

Conseil Régional de l'UNSS

La Fcpe-Paris est présente au conseil régional de l'UNSS¹⁷, qui s'est réuni à deux reprises cette année, sous la présidence du directeur de l'Académie. Le conseil examine tous ce qui gravite autour du sport scolaire, notamment les Associations sportives de collèges et lycées, qui doivent toutes être affiliées à l'UNSS.

Pour la Fcpe, l'EPS est une discipline qui doit être considérée au même niveau que les autres. Outre l'aspect développement du geste sportif, le sport scolaire développe des valeurs qui ont tendance à disparaître : altruisme, solidarité et entraide, dépassement de soi, rigueur, effort... A noter que la présence des élèves dans la gestion de l'association sportive (qui est loin d'être généralisée) permet, entre autres, l'apprentissage de la responsabilité. Il faut regretter que peu de parents s'investissent dans la gestion des AS.

Centre régional de documentation pédagogique (CRDP)

La Fcpe-Paris a été présente à tous les conseils d'administrations du CRDP qui constitue une source documentaire et d'information pointue pour les enseignants mais aussi pour les parents d'élèves - qui y sont bien accueillis lorsqu'ils s'y rendent.

Commission académique d'appel en matière disciplinaire (CAAMD)

La CAAMD, qui n'est pas un deuxième conseil de discipline, a pour objet de vérifier la conformité aux textes réglementaires de la décision contestée : vice de procédure, proportionnalité de la sanction... Elle écoute les arguments de la famille et les explications du chef d'établissement. Au terme d'une procédure contradictoire, la CAAMD déli-

bère sous forme d'un avis transmis au recteur qui décide soit du maintien de la décision (si aucun élément nouveau n'apparaît), soit de l'annulation de la décision avec retour immédiat de l'élève dans son établissement d'origine, soit encore de la réforme de la décision en prenant une autre sanction.

S'il apparaît toujours difficile à la commission de proposer l'annulation d'une décision de conseil de discipline, même justifiée, on note cependant une inflexion de la « jurisprudence » d'appel, qui se veut plus respectueuse de la réglementation et de ses principes.

Lorsqu'un élève se trouve re-scolarisé (dans un autre établissement) avant son passage en CAAMD et qu'il souhaite y rester, l'appel apparaît antinomique et donc difficilement recevable. La confirmation de la décision apparaît alors donc la seule solution possible. Il a toutefois été, cette année, proposé un avis annulant la décision d'un conseil de discipline sans réintégration de l'élève dans son établissement d'origine.

On notera que la re-scolarisation ne dépend pas de la CAAMD mais des services académiques qui réaffectent systématiquement les élèves de moins de seize ans, sur demande de la famille et, suivant la disponibilité des places, ceux de plus de seize ans. Seule la violence grave peut empêcher la re-scolarisation d'un élève de plus de seize ans.

Au 31 mars, pour l'année scolaire en cours, au terme de huit commissions, sur quarante dossiers examinés, on relève cinq propositions d'annulation et plusieurs propositions de réforme. Comme tous les ans, on retiendra que l'approche du troisième trimestre appelle l'accélération des procédures d'exclusion pour absentéisme, en lycée principalement.

¹⁷ Union nationale du sport scolaire

Commissions d'appel (juin 2005)

| Classe | Nb centres d'appel | Taux de satisfaction |
|-----------------------|--------------------|----------------------|
| fin de 6 ^e | 12 | 62,2% |
| fin de 4 ^e | 12 | 62,2 % |
| fin de 3 ^e | 12 | 38 % |
| fin 2 ^{nde} | 14 | 34,6 % |

160 adhérents représentant la Fcpe-Paris siègent pendant deux jours au mois de juin dans ces commissions. On observe que les commissions se situant dans des établissements très exigeants pour leurs élèves le sont aussi pour les élèves de leurs collègues, se basant uniquement sur les notes.

Il est à déplorer la méconnaissance de trop de conseillers d'orientation-psychologues (COP) des élèves dont ils ont la charge, comme le manque d'investissement de la communauté éducative sur l'orientation. Heureusement trois ou quatre COP font un travail remarquable, ce qui aide beaucoup les élèves et les commissions à prendre une décision.

Encore des dossiers mal constitués par certains chefs d'établissements (toujours les mêmes) : pas de bulletins, profs principaux absents... Ces manquements doivent profiter aux familles, ce qui n'est pas toujours le cas. La majorité des chefs d'établissements font néanmoins leur travail correctement, bien que le dialogue avec les familles ne soit pas pour tous entré dans les mœurs.

Et encore des établissements qui laissent à la commission le soin de prendre une décision qui relève du conseil de classe.

Ces commissions sont fort instructives sur les pratiques des établissements, l'existence de classes de niveaux, par exemple, pénalisant certains élèves qui auraient pu être tirés par le haut dans une classe hétérogène. Les parents Fcpe y jouent un rôle important.

Commission académique des Langues vivantes

L'action de cette nouvelle commission académique, mise en place fin mars 2006, a été inscrite par le recteur dans la droite ligne de l'axe prioritaire du projet académique (non voté en CDEN) « en faveur de l'apprentissage des langues vivantes et de l'ouverture internationale ». La première réunion a été consacrée à un état des lieux de l'apprentissage des langues vivantes à Paris avec globalement un constat d'offre diversifiée, mais pas toujours coordonnée, face au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) qui va exiger une évolution des approches mises en œuvre pour cet apprentissage. A noter la présence dans la Commission d'un représentant des parents d'élèves de l'école privée, et des statistiques sur l'enseignement des langues dans les écoles privées !

E. LES INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES

Syndicats

Nous avons maintenu le cap d'une démarche de concertation avec les syndicats enseignants. Les principaux contacts ont eu lieu avec les syndicats du 1^{er} degré. Une rencontre, sur l'initiative de la Fcpe-Paris, s'est traduite par un appel unitaire contre la politique de l'Académie en matière de carte scolaire, à la fois sur le fond et la méthode. Nous portons ensemble le rejet de la méthode des blocages et ouvertures conditionnelles et l'exigence d'un CDEN fin mai-début juin pour décider de l'essentiel des mesures de carte scolaire.

Cette année, peu ou pas de contact avec les syndicats du 2nd degré en particulier le SNES.

La Fcpe prépare avec des syndicats enseignants (Snuipp, Sgen, Sud) et le Gfen, Groupe Français d'Education Nouvelle, des débats autour des questions clés de la politique de l'éducation nationale. L'objectif est d'informer, sensibiliser largement les parents, les enseignants, les citoyens sur la politique éducative du gouvernement et de confronter les points de vue pour

contribuer à l'émergence de positions alternatives sur « l'école que nous voulons ».

OCCE

Le premier jet du projet de charte de la coopération à l'école a été adressé, cet hiver, par l'Office Central de la Coopération scolaire à l'École (OCCE) de Paris à la Fcpe-Paris. Le texte est actuellement à l'étude, des amendements y seront apportés. Par ailleurs, la Fcpe-Paris est sans nouvelle de la mise en application des nouveaux statuts de l'OCCE de Paris, approuvés en janvier 2004, qui prévoient notamment une plus grande implication des élèves et des parents dans le fonctionnement des caisses coopératives.

MAE-RP

Les relations entre la MAE-RP (Mutuelle Accident Élèves de la Région Parisienne) et la Fcpe-Paris se sont améliorées, plus ouvertes et plus cordiales, mais restent limitées à la distribution du matériel de rentrée. A titre expérimental, la MAE-RP et la Fcpe-Paris devraient, lors des réunions de prérentrée du mois de juin 2006, adresser un courrier aux futurs parents d'élèves des écoles maternelles. Si cette opération s'avère positive, elle pourra être étendue aux sept départements franciliens.

F. LE FONCTIONNEMENT INTERNE

Statuts

Afin de reprendre et de réactualiser les valeurs premières qui lient les adhérents de la Fcpe, une réflexion sur les statuts et leur implication dans la société actuelle est entamée. Cette réflexion et cette réécriture se feront au cours des deux années à venir par un groupe de travail.

Vie associative

Tableau de bord

Le tableau de bord des conseils locaux a permis le suivi des remontées d'adhésions et des déclarations de bureau. Il comporte également la liste des écoles et établissements où nous ne sommes pas présents ou dans lesquels nous ne n'avons que des adhérents isolés. Il permet également grâce à l'historique disponible, d'analyser localement les évolutions du nombre des adhésions. Régulièrement diffusé aux unions locales, il doit permettre d'orienter nos actions pour renforcer notre implantation.

Annuaire des conseils locaux

En parallèle de la diffusion du tableau de bord et de l'établissement des listes de diffusion, une liste des membres des bureaux des conseils locaux (avec leur coordonnées - mail et téléphone) a été à nouveau diffusée aux unions locales afin de leur permettre de contacter les conseils locaux de leur arrondissement et de favoriser les échanges entre conseils locaux.

Comité régional Fcpe Île-de-France

Le comité régional, qui fonctionne comme une union locale entre les CDPE d'Ile de France, s'est réuni relativement régulièrement sous la houlette du CDPE 94, au siège de la Fcpe-Paris. Il a débattu de la politique du gouvernement, de la région IDF, de l'action contre les expulsions dans le cadre du RESF, du schéma régional des formations, de la présence policière dans les établissements, de l'introduction du contrôle biométrique

dans les lycées (cantines) et des systèmes de vidéosurveillance.

Une délégation de la Fcpe a (enfin) été reçue par Mme Gourevitch, vice-présidente du Conseil régional, le 28 février 2006. Une rencontre annuelle, c'est vraiment trop peu. Le comité régional se heurte à la reconnaissance de la Fcpe par le Conseil régional. La demande de subvention au Conseil régional va être relancée. Nous avons fait le point sur les questions de gratuité (livres, équipements professionnels), de demi-pension (application du quotient familial) de transport (coût et maillage), d'accessibilité des lycées aux handicapés et d'information des parents (la Région a voté un amendement au budget 2006 pour financer l'audit d'accessibilité de tous les lycées de la région), et de contrôle des lycéens (installation de système de vidéosurveillance ou de la biométrie dans les lycées).

Les représentants du comité régional interviennent au sein du CIAEN, équivalent du CDEN au niveau des 3 académies de l'IdF pour les lycées (construction, rénovation, accessibilité des lycées, dotation des moyens et carte des formations, schéma régional des formations, celui de la période 2007-2012 est en cours d'élaboration).

La Fcpe IdF via les Cdpe participe activement au réseau RESF. L'un de ses membres représente la Fédération nationale, par délégation, au sein du bureau national du RESF.

Le comité régional, sur proposition du Cdpe 75, travaille à la préparation d'un colloque sur le handicap dans la société, à l'automne 2006 ou au printemps 2007.

Dans le cadre de la rotation de l'animation (tous les 2 ans) la Fcpe-Paris a accepté d'assurer la coordination du comité régional à compter du printemps 2006.

Fédération nationale

La Fcpe-Paris participe aux réunions nationales des présidents de CDPE et réunions thématiques (AIS), réunion des représentants des comités régionaux et colloques organisés par la fédération nationale. Elle y porte l'appréciation, le regard, l'avis du

CDPE 75 sur les questions d'actualité et les débats de fond (mise en œuvre de la loi Fillon, de la loi sur le handicap, plan « ambition réussite ») et les actions à mettre en œuvre. La Fcpe-Paris s'est également exprimée sur la vie fédérale (motion du CA, articles dans Liaisons Laïques) notamment autour de l'affaire du CDPE 06 et la place, le fonctionnement des comités régionaux au sein de la fédération. Elle formule aussi des propositions pour améliorer la reconnaissance des fédérations de parents d'élèves (exemple : améliorer les textes pour la prise en charge des frais de reproduction du matériel électoral par les établissements scolaires).

Conseils d'administration élargis aux unions locales

Deux conseils d'administration élargis aux unions locales ont permis d'aborder de débattre et de voter sur les sujets suivants :

- le projet académique ;
- l'orientation, les ZEP, la politique du gouvernement : quelle approche du dossier à Paris ?
- la sectorisation des collèges ;
- la mise en place de dispositifs biométriques dans les établissements scolaires ;
- les périmètres scolaires et les dérogations.

Assemblées générales des présidents

Deux assemblées des présidents (une 3^e est programmée) ont réuni les représentants d'une soixantaine de conseils locaux. Les débats ont porté sur :

- la sectorisation des collèges,
- le remplacement des enseignants en premier et second degrés,
- la carte scolaire,
- le réseau éducation sans frontières.

Interventions dans les conseils locaux

Sur demande de conseils locaux rencontrant des difficultés internes ou avec leurs interlocuteurs de

L'Éducation nationale, et en concertation avec les unions locales concernées, des administrateurs de la Fcpe Paris interviennent chaque année pour résoudre ces difficultés dans un esprit de conciliation.

Reconstitution de l'UL8-17

Après une période de flottement, l'UL8-17 a retrouvé en février une structure et un bureau qui vont lui permettre un travail coordonné sur ces deux arrondissements.

Secrétariat

Le secrétariat administratif, assuré par deux secrétaires salariées, se charge de la gestion des adhésions, des contacts avec les conseils locaux, les adhérents et de la gestion du courrier (papier et courriel). Il contribue aussi, pour une part, à la mise à jour du site et des listes de diffusion. Il réalise en relation avec le secrétaire général adjoint le tableau de bord des conseils locaux. Les secrétaires bénéficient régulièrement des formations proposées par la fédération.

Bulletin d'adhésion

Pour la rentrée 2006, le bulletin d'adhésion fait peau neuve : l'objectif est de le simplifier et le rendre plus lisible pour véhiculer plus efficacement les valeurs de la Fcpe.

Séminaire

Les 5 et 6 novembre 2005, une majorité de membres du conseil d'administration se sont retrouvés pour deux demi-journées de séminaire destinées à aborder des sujets de fond pour la Fcpe-Paris et à fonder ainsi la cohésion du conseil d'administration. Il a été question pour commencer des valeurs de la Fcpe-Paris, ce qu'elles sont et ce qu'elles portent pour chacun des administrateurs et en deuxième partie de la réflexion sur ce en quoi elles fondent les orientations prises par l'association.

Le respect du cadre des prérogatives d'une association de parents d'élèves est apparu comme un important élément de cohésion, avec en parallèle l'affirmation que la Fcpe-Paris ne doit avoir aucune frilosité quant aux champs d'action qu'elle aborde car le

travail de fond sur le système éducatif requiert de prendre les problèmes scolaires le plus en amont possible.

Le lendemain, le sujet était la communication du Cdpe, tant interne qu'externe, pour affiner les cibles des différents outils et analyser l'adéquation des moyens utilisés. Le débat n'a pu être conclu tant les moyens de communication sont désormais développés ! Il doit être repris.

De la même façon, l'évaluation des politiques des partenaires n'a pu être débattue.

Locaux rue d'Astorg

Enfin ! Les premiers travaux ont lieu pendant les vacances de printemps, avec la mise aux normes de l'installation électrique. Des visites de sécurité de la médecine du travail et de la préfecture de police ont identifié à l'automne 2005 les défauts de l'installation et préconisé des mesures. La Fcpe en a informé la Ville de Paris, propriétaire du local, et pris toutes les mesures lui incombant en tant que locataire. Dans le respect des consignes de sécurité, des exercices d'évacuation surprise sont organisés régulièrement. Le personnel a été formé et un registre des opérations est tenu.

Convention Ville de Paris

Comme chaque année, la Fcpe-Paris a déposé une demande de subvention liée à une convention auprès de la Ville de Paris : celle-ci devrait être augmentée de 10 000 € pour atteindre 40 000 € pour 2006. La concertation se poursuit avec la Ville pour aboutir à la signature d'une convention annexe à la convention de subvention, relative à l'occupation du local. La discussion porte à la fois sur le niveau de la valorisation du local et celui de la subvention ordinaire. La conclusion de cette convention implique la rénovation du local, l'échéance de sa mise en œuvre étant à préciser.